

## RÈGLEMENTS - NORMES DE SÉCURITÉ CSST

Dans le but de prévenir les accidents de travail, la Commission de la santé et de la sécurité du travail désire vous rappeler les normes de sécurité à observer lors du montage et du démontage de kiosques ou stands d'exposition.

Voici les cas les plus fréquents :

- Utiliser des **escabeaux de grade 1** d'une façon appropriée (exemple : ne pas monter dessus l'escabeau, ne pas mettre un pied sur l'escabeau et l'autre sur une autre surface, ne pas s'asseoir sur la dernière tablette d'un escabeau, ne pas faire face à l'escabeau ou ne pas travailler à califourchon sur l'escabeau).
- Lors d'un travail en **hauteur**, l'utilisation d'un escabeau est obligatoire (exemple : ne pas travailler sur des tables ou des chaises, ne pas grimper sur une colonne ou ne pas travailler sur un caisson muni de roues).
- Lorsque le travail en hauteur est supérieur à trois (3) mètres, le port d'un **harnais** est obligatoire et il doit être attaché.
- Faire le **contrôle de la circulation** lorsque des véhicules sont en mouvement afin d'éloigner les personnes du site.
- Ne pas laisser émettre le **monoxyde de carbone**.
- Interdiction de circuler devant les **chariots élévateurs** en mouvement.
- Pour éviter les chutes, être prudent lorsqu'on circule s'il y a de la **neige ou de l'eau** au sol.
- Interdiction d'avoir des **enfants moins de 16 ans** présents sur le site lors du montage et du démontage du Salon.
- Interdiction de consommer de **l'alcool** durant le montage et le démontage.
- Interdiction de **fumer** dans les halls d'exposition et dans les stands.

Important

Important

NOUS COMPTONS SUR VOTRE COLLABORATION POUR EN INFORMER VOS TRAVAILLEURS ET VOTRE PERSONNEL.